



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

LE GUIDE DU TRI



LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS



LES BIODÉCHETS



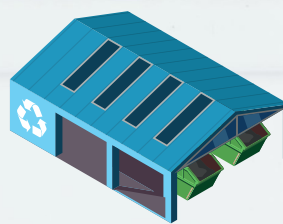
LE VERRE



LES DÉCHETS
MÉNAGERS NON
RECYCLABLES



LES DÉCHETS
VERTS



LES DÉCHÈTERIES

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

LE TRI SE SIMPLIFIE !

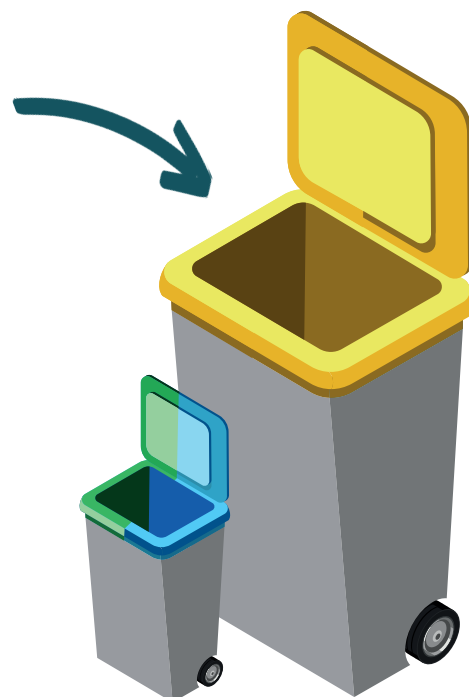
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023, TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS SE TRIENT.

- BOUTEILLES, BIDONS, TUBES
ET FLACONS EN PLASTIQUE VIDES
- BRIQUES ALIMENTAIRES (EX : LAIT)
- BOÎTES MÉTALLIQUES, ALUMINIUM
- CARTONS, PAPIERS, JOURNAUX, PROSPECTUS PROPRES

AVEC LES BOUCHONS

NOUVEAU

- FILMS, SACHETS EN PLASTIQUE
- POTS ET BARQUETTES EN PLASTIQUE
- EMBALLAGES EN POLYSTYRÈNE
- PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL
- CAPSULES, COUVERCLES, BOUCHONS



DANS LE BAC JAUNE
OU BAC À COUVERCLE BLEU ET VERT

**POUR
INFO**

- EMBALLAGES BIEN VIDÉS, PAS
BESOIN DE LES LAVER !
- TOUT EN VRAC, NE RIEN EMBOÎTER.

NOUVEAU



- MÉDICAMENTS, MASQUES ET SERINGUES (à déposer en pharmacie)
- BOÎTES À PIZZA SOUILLÉES (à mettre dans le bac de biodéchets)
- JOUETS EN PLASTIQUE, BACS À LINGE, PISCINE, TUYAUX D'ARROSAGE (à déposer en déchèterie)

Sortez vos bacs la veille au soir du jour de ramassage

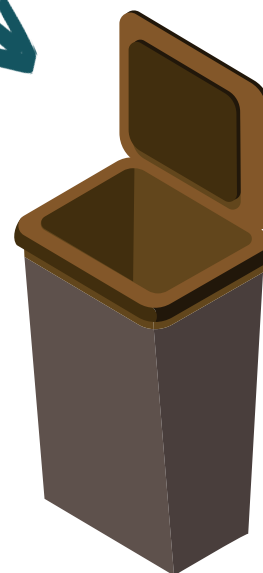
Les collectes en porte-à-porte sont maintenues les jours fériés sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et le 25 décembre.

LES BIODÉCHETS

- RESTES DE TABLE ET ÉPLUCHURES
- SACHETS DE THÉ, MARC DE CAFÉ
- PETITS VÉGÉTAUX (EX : BOUQUETS DE FLEURS)
- PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS (EX : BOÎTE À PIZZA)
- ESSUIE-TOUIT



• LES BIODÉCHETS SONT DES DÉCHETS ORGANIQUES QUI SE DÉGRADENT ET QUI DEVIENDRONT DU COMPOST!



DANS LE PETIT BAC MARRON



- TEXTILES SANITAIRES : COTONS, SERVIETTES HYGIÉNIQUES, MASQUES (à mettre dans le bac noir de déchets non recyclables)
- COQUILLAGES (à mettre dans le bac noir de déchets non recyclables)
- TEXTILE (à déposer en déchèterie ou en point relais)
- EMBALLAGES, SACS ET FILMS EN PLASTIQUE (à déposer dans le bac des emballages)
- MÉTAUX (à déposer dans le bac des emballages)



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

LE GUIDE DU TRI

LE VERRE

- FLACONS
- BOUTEILLES
- POTS
- BOCAUX

**SANS BOUCHON
NI COUVERCLE**



DANS LE PETIT BAC VERT

**POUR
INFO**

- VOUS POUVEZ DÉPOSER LE VERRE EN APPORT VOLONTAIRE DANS DES COLONNES À VERRE.
- LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI.



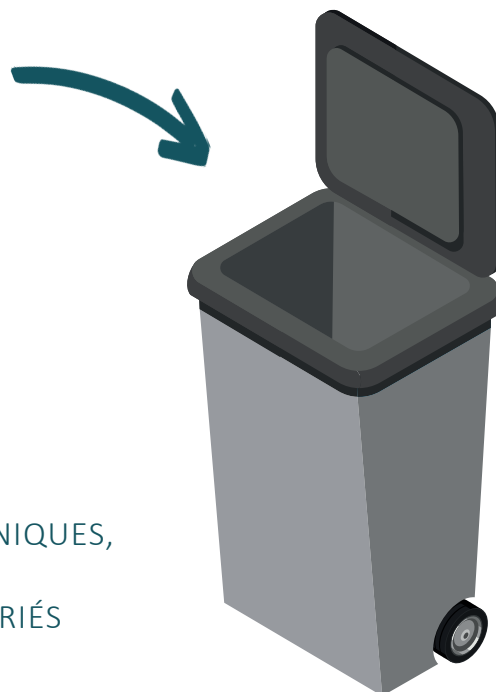
- VAISSELLE CASSÉE, PORCELAINE, CARRELAGE, FAÏENCE, PLATS TRANSPARENTS, VITRES (à déposer dans le bac noir ou en déchèterie)
- AMPOULES (à déposer en déchèterie)
- BOUCHONS ET COUVERCLES (à déposer dans le bac des emballages)

Sortez vos bacs la veille au soir du jour de ramassage

Les collectes en porte-à-porte sont maintenues les jours fériés sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et le 25 décembre.

LES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES

- VAISSELLE CASSÉE
- TEXTILES SANITAIRES (EX : COTON, SERVIETTES HYGIÉNIQUES, MASQUES)
- TOUS LES AUTRES DÉCHETS QUI N'ONT PAS PU ÊTRE TRIÉS



DANS LE BAC NOIR



- LES SACS DÉPOSÉS À CÔTÉ DU BAC NOIR NE SERONT PAS RAMASSÉS.
- SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE BAC NOIR, CONTACTEZ LA CCRA.



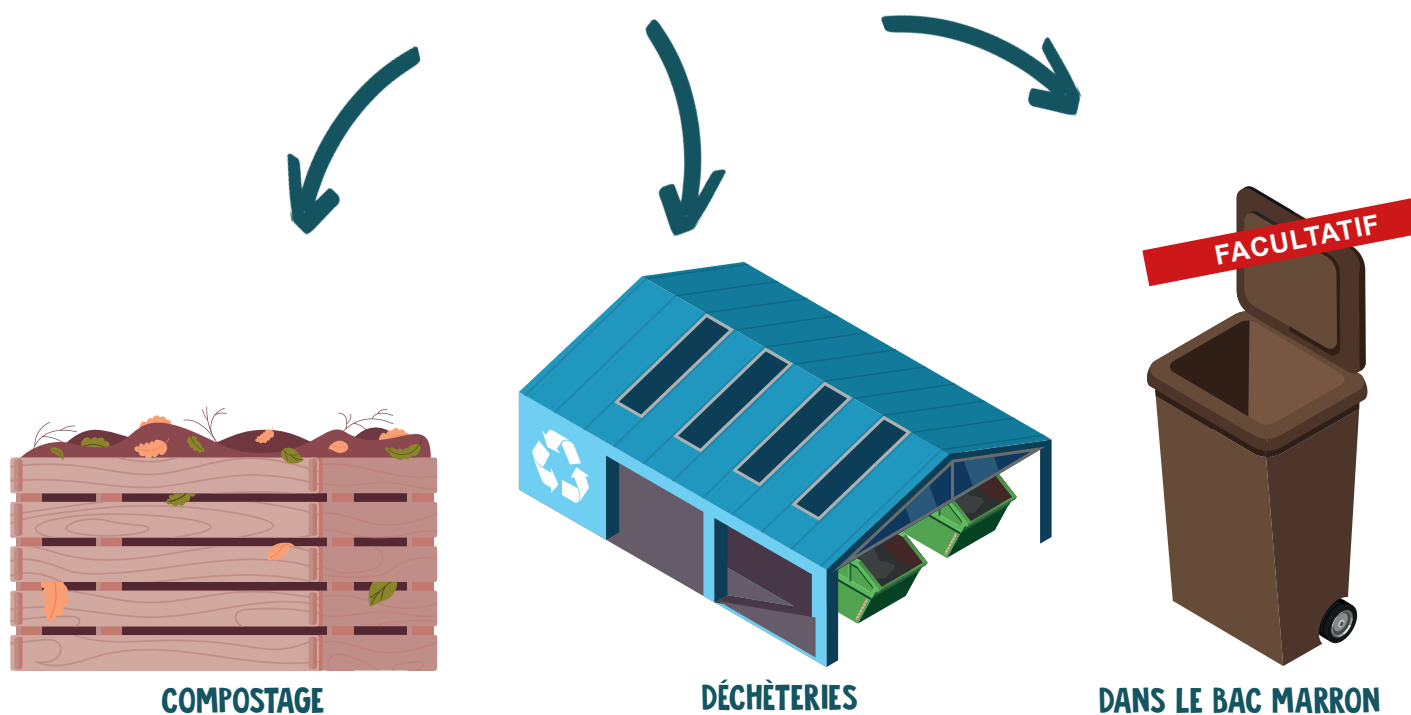
- PILES ET BATTERIES (à déposer en déchèterie)
- DÉCHETS PHARMACEUTIQUES ET RESTES DE MÉDICAMENTS (à déposer en pharmacie)
- DÉCHETS ÉLECTRONIQUES (à déposer en déchèterie)
- DÉCHETS RECYCLABLES, SACS EN PLASTIQUE, EMBALLAGES EN PLASTIQUE... (à déposer dans le bac des emballages)



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

LE GUIDE DU TRI

LES DÉCHETS VERTS



DEPUIS 2022, LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS VERTS EST FACULTATIVE.

POUR RECYCLER VOS DÉCHETS VERTS, VOUS POUVEZ :

- 1- PENSER AU COMPOSTAGE
- 2- DÉPOSER GRATUITEMENT LES DÉCHETS VERTS DANS LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE
- 3- OU DEMANDER UN BAC MARRON APRÈS DE LA CCRA, MOYENNANT UNE REDEVANCE COMPLÉMENTAIRE, POUR BÉNÉFICIER DU RAMASSAGE EN PORTE-À-PORTE.

CONTACTEZ LA CCRA AU 03 21 00 83 83.

- TONTE DE PELOUSE
- BRANCHES D'ARBRES ET D'ARBUSTES
- COUPES DE HAIES
- DÉCHETS DE JARDIN



• **DÉCHETS ALIMENTAIRES** (à déposer dans le bac des biodéchets ou pour le compostage)

Sortez vos bacs la veille au soir du jour de ramassage

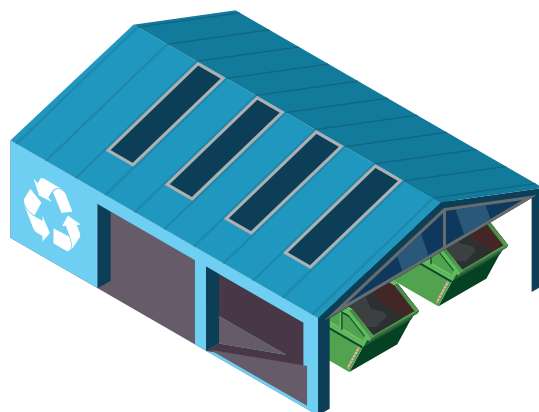
Les collectes en porte-à-porte sont maintenues les jours fériés sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et le 25 décembre.

LES DÉCHÈTERIES



**LES DÉCHÈTERIES SONT EN ACCÈS GRATUIT
POUR LES PARTICULIERS
SUR PRÉSENTATION D'UN BADGE**

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES D'AUDRUICQ ET OYE-PLAGE :
DU LUNDI AU SAMEDI : 8H30-12H15 / 13H30-18H
LE DIMANCHE : 9H-12H
FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS



- DÉCHETS VERTS DE JARDIN (BRANCHAGES, TONTES...)
- GRAVATS, PIERRE, BÉTON, BRIQUES
- HUILES DE VIDANGES, FILTRES À HUILE, BIDONS D'HUILE VIDE, HUILES ALIMENTAIRES
- BATTERIES
- EXTINCTEUR (- DE 2 KG)
- OBJETS OU MATÉRIAUX EMCOMBRANTS APPELÉS «TOUT VENANT»
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES D'UNE PRODUCTION MÉNAGÈRE (HIFI, TV, GROS ET PETITS ÉLECTROMÉNAGERS, VIDÉO, INFORMATIQUE, TÉLÉPHONIE)
- MÉTAUX, PAPIERS, CARTONS, BOIS
- PNEUS DE VÉHICULES LÉGERS
- TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES
- PLÂTRE
- AMIANTE
- RADIOGRAPHIES



APRÈS AVOIR FAIT VOTRE DEMANDE
DE BADGE SUR LE SITE INTERNET DU SEVADEC
VOUS POUVEZ VENIR LE RÉCUPÉRER AU SIÈGE
SOCIAL DE LA CCRA :
66 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À AUDRUICQ



- PRODUITS EXPLOSIFS OU RADIOACTIFS (à retourner chez le vendeur)
- DÉCHETS ISSUS DE L'AUTOMOBILE (à retourner chez le vendeur)
- DÉCHETS INDUSTRIELS (à retourner chez le vendeur)



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

LE GUIDE DU TRI

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

**PRÉFÉREZ
LES PRODUITS
EN VRAC
ET SANS
EMBALLAGES**

**UTILISEZ DES
CONTENANTS
ET SACS
RÉUTILISABLES**

**BROYEZ LES
DÉCHETS
VÉGÉTAUX**

**DONNEZ UNE
SECONDE VIE À
VOS OBJETS**

**TÉLÉCHARGEZ
L'AUTOCOLLANT
" STOP PUB "**
SUR : [ECOLOGIE.GOUV.FR](http://ecologie.gouv.fr)

**PENSEZ À
DONNER AVANT
DE JETER**

**COMPOSTEZ
VOS DÉCHETS
ORGANIQUES**

**UNE
QUESTION ?**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION D'AUDRUICQ

66 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
62370 AUDRUICQ

03 21 00 83 83 | WWW.CCRA.FR

Scannez
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag
gratuite sur unitag.ccra.fr



CITEO